

L'an deux mil dix-sept et le lundi quatre décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de Montredon-Labessonnié, convoqué le vingt-sept novembre 2017, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Étaient présents : M. CHAMAYOU, M. TESSEYRE, Mme MAURIE, M. PATTE de DUFOURCQ, M. COMBELLES, Mme ROBERT, M. MARTINEZ, Mme ASSÉMAT, M. BAÏSSE, M. COMBES, Mme ALIBERT, M. ROUQUIÉ.

Excusés représentés : Mme BERNOU (représentée par M. BAÏSSE), Mme HUET (représentée par Mme ASSÉMAT), M. BRU (représenté par M. CHAMAYOU), Mme RÉGY (représentée par M. COMBES).

Excusés : Mme ROUMÉGOUS.

Absents : Mme SALVAYRE, M. AUGÉ.

M. COMBES Didier a été nommé Secrétaire de Séance.

Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire annonce que le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2017, en cours de finalisation, sera soumis à approbation lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour :

- 1a – Tarifs 43 rue du globe ;*
- 1b – Redevance du logement sis 3 avenue des Pyrénées;*
- 1c – Prise en charge du loyer cabinet du médecin;*
- 2a – DM Commune : Programme N°493 Traversées du village;*
- 2b – Avenant marché programme N°493 Traversées du village;*
- 3 – DM Eau régularisation d'écriture;*
- 4 – Eau et assainissement budgets autonome à compter du 01/01/2018;*
- 5 – Adhésion Commune Rayssac au SIAH Dadou.*

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'origine de l'incendie du 21/11/2018 semblerait provenir d'un problème électrique. A ce jour, nous sommes qu'au stade de l'hypothèse.

Monsieur le Maire remercie particulièrement les élus et les employés des services techniques communaux pour leur intervention rapide qui a permis d'évacuer la majorité du matériel mais aussi les particuliers qui sont venus avec des remorques et des utilitaires, ceux qui ont proposés des locaux pour reloger les professionnels sans oublier les pompiers, les anciens pompiers et les gendarmes.

Monsieur le Maire remercie aussi l'ancien médecin de la Commune, le Docteur STATES, pour la mise à disposition de son ancien cabinet avec le matériel pour un prix très raisonnable au Docteur RIVERA.

1 a – Tarifs 43 rue du globe

Monsieur le maire explique à l'Assemblée que suite à l'incendie du 21/11/2017 qui a mis hors service la maison de santé pluridisciplinaire de la Commune, il était urgent de reloger les professionnels de santé qui en étaient locataires.

Monsieur le Maire précise que le logement sis 43 rue du Globe a été proposé aux professionnels qui le souhaitaient. Il précise que ce logement sera restitué par les professionnels de santé dès la remise en service de la maison de santé pluridisciplinaire.

REDEVANCE (charges comprises) REZ-DE-CHAUSSEE DU 43 RUE DU GLOBE

Monsieur le Maire propose d'établir un tarif de 750 € mensuel (charges comprises) pour le rez-de-chaussée du logement qui sera occupé par la SCM GALZIN/POIROT, kinésithérapeutes-ostéopathes.

REDEVANCES (charges comprises) ETAGE DU LOGEMENT DU 43 RUE DU GLOBE

Monsieur le Maire présente la superficie de l'étage du logement prise en compte ainsi que la redevance appliquée au m²:

Superficie de l'ensemble des cabinets	Superficie des parties communes	Superficie totale cabinets + parties communes	Redevance étage	Tarifs
68,72 m ²	51,95 m ²	120,67 m ²	750 € / mois	6,22 €/m ²

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la méthode de calcul du tarif par preneur (charges comprises):

Preneurs	Méthode de calcul	Sage-femme	Cabinet mutualisé : Podologue - Psychologue	Cabinet d'infirmières 1*	Cabinet d'infirmières 2*
Temps d'occupation	1 semaine = 5 jours soit 10 demi-journées	Mardis et jeudis	Podologue 2 mardis/mois Psychologue un mercredi après-midi tous les 15 jours	Temps complet	Temps complet
Pièce		Salon/SAM	Chambre 3	Chambre 1	Chambre 2
(a) = Surface des cabinets en m²	Total = 68,72 m ² (T)	31,05 m ² (a)	12,36 m ² (a)	13,71 m ² (a)	11,60 m ² (a)
(b) = Taux de prise en charge partie communes (superficie 51,95 m ²)	$(b) = (a) / (T) \times 100$	45,18 % (b)	17,99 % (b)	19,95 % (b)	16,88 % (b)
(c) = Prise en charge partie communes	$(c) = 51,95 \times (b) \times 6,22\text{€ le m}^2$	145,89 € (c)	58,09 € (c)	64,42 € (c)	54,50 € (c)
(d) = Prise en charge cabinets	$(d) = (a) \times 6,22\text{€ le m}^2$	192,99 € (d)	76,52 € (d)	85,21 € (d)	72,10 € (d)
(e) Redevance à temps complet	$(e) = (c) + (d)$	338,88 € (e)	134,91 € (e)	149,63 € (e)	126,60 € (e)

* Noms des infirmières cabinet 1 : Mmes BIAU, LEGRAND, MOLINIER, RAHOUX et RIVIERE.

* Noms des infirmières cabinet 2 : Mmes BOMPART, PECALVEL et THEVENIN

Monsieur le Maire propose d'appliquer les redevances mensuelles (charges comprises) suivantes proratisées au temps d'occupation du local:

	Sage-femme	Podologue -	Psychologue	Cabinet d'infirmières 1	Cabinet d'infirmières 2
Calcul	$(f) = (e) / 5$ jours x 2 jours	$(f) = (e) / 5$ jours x 0,5 jours	$(f) = (e) / 5$ jours x 2 jours	$(f) = (e) /$ Nombre d'infirmières	$(f) = (e) /$ Nombre d'infirmières
Redevance par preneur (arrondis à l'entier le plus proche)	136 € (f)	13 €* (f)	7 €* (f)	30 € / infirmière (f)	42 € / infirmière (f)

* Ce tarif sera facturé au trimestre soit $(f) \times 3$ mois, en raison du montant peu élevé.

Monsieur le Maire précise que les redevances mensuelles seront revues annuellement en fonction de l'indice des loyers selon l'INSEE et de l'évolution des charges.

Monsieur le Maire propose de signer une convention de mise à disposition pour les praticiens qui prendront la décision de s'installer dans les locaux sis 43 rue du Globe. Il donne lecture à l'assemblée des projets de conventions.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les redevances mensuelles telles que présentées ci-dessus ;
- DONNE son accord pour que Monsieur le Maire signe les conventions.

1 b – Redevance logement 3 avenue des Pyrénées

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 16 novembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal avait décidé d'instaurer le loyer du logement sis 3 avenue des Pyrénées à 504,16 € par mois + 40 € d'avance sur charges à compter du 1^{er} janvier 2018.

Monsieur le maire explique à l'Assemblée que suite à l'incendie du 21/11/2017 de la maison de santé, le logement sis 3 avenue des Pyrénées a été proposé pour reloger un médecin. Monsieur Christian TESSEYRE, Adjoint au Maire, demande s'il ne faudrait pas changer l'affectation du local en local professionnel. Monsieur le Maire va se renseigner auprès du Centre des Impôts.

Il soumet à l'assemblée un projet de convention de mise à disposition en faveur du médecin pour le logement sis 3 avenue des Pyrénées. Monsieur le Maire propose de fixer une redevance mensuelle de 450 € charges comprises.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE la redevance telle que présentée ci-dessus ;
- DONNE son accord pour que Monsieur le Maire signe la convention.

1 c – Prise en charge du loyer cabinet du médecin

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 27 février 2017 par laquelle le Conseil municipal avait décidé de prendre en charge pendant, toute l'année 2017, le loyer du médecin afin de faciliter son installation.

Monsieur le maire explique à l'Assemblée que suite à l'incendie du 21/11/2017 de la maison de santé, le médecin en question a été relogé au N°4 avenue des Pyrénées dans l'ancien cabinet du Docteur STATE.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée un projet de convention entre la Commune et le Docteur STATE prise en charge du loyer pour la période du 5 au 31 décembre 2017. Monsieur le Maire propose de fixer un loyer de 400 € et 50 € charges sur cette période.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la prise en charge du loyer du médecin telle que présentée ci-dessus ;
- DONNE son accord pour que Monsieur le Maire signe la convention.

2 a – Étude-aménagement traversée du village

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017. Ces crédits seront utilisés pour l'étude de l'aménagement de la traversée du village.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2313	493			ETUDE-AMENAGEMENT TRAVERSEE VILLAGE	2 000,00
					Total	2 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2313	466			REAMENAGEMENT PISCINE	-2 000,00
					Total	-2 000,00

2 b – Avenant marché public - Programme N°493, traversée du village -

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal un avenant au Marché Public programme N°493 « Traversée du village » du 19/10/2016 passé avec la société C.E.T. Infra. L'avenant concerne l'étude préliminaire pour l'élaboration d'un programme pluriannuel de rénovation centre-bourg pour un montant de 75 €.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

3 – Régularisation d'écriture n°3 Service EAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017 suite à des erreurs de facturation.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
77	773				Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	440,00
					Total	440,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
70	70111				Vente d'eau aux abonnés	-440,00
					Total	-440,00

4 – Budget autonome Eau et Assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le transfert, vers les EPCI, de la compétence « Eau et assainissement » doit intervenir au plus tard le 1^{er} Janvier 2020.

Il explique qu'actuellement cette compétence est exercée au sein d'un budget annexe. La réglementation impose une gestion en autonomie financière.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- l'AUTORISER à transformer de budget annexe avec compte de liaison en budget annexe autonome financièrement à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- PROCEDER au mandatement des subventions d'équilibres prévues au budget 2017.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, accède à la demande de Monsieur le Maire et l'autorise comme ci-dessus.

5 – Adhésion Commune RAYSSAC au SIAH Dadou

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la demande d'intention d'adhésion formulée par la commune de RAYSSAC au Syndicat Intercommunale pour l'Aménagement Hydraulique du DADOU.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime décide de donner une suite favorable à la demande d'adhésion de la Commune de RAYSSAC.

6 – Question diverses

6a- Travaux :

- *Abris bus* : Madame ASSEMAT Gilberte fait part au Conseil Municipal des emails qu'elle a adressée à Madame TERRAL et Madame BARDOU qui sont restés sans réponse concernant l'implantation de nouveaux abris-bus aux lieux-dits Bellegarde et Pradel.

Intervention de Monsieur Martinez Conseiller Municipal en charge des travaux :

- *Saint Martin de Calmès* : Mur du cimetière réalisé par l'entreprise SO LA CO ;
- *Accès handicapés* : les travaux sont en cours ;
- *Moulin de Lafargue* : La micro-station a été mise en place, le plancher sera coulé avant Noël. La Commune avait projeté de conserver les poutres du moulin pour garder l'aspect authentique du lieu or il s'avère qu'il faudra les remplacer en raison de leur état.

- *Eglise des Fournials* : Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ, Maire Adjoint, explique que les portes latérales de l'église ne ferment pas correctement. Un concert doit être organisé dans cette église en 2018, du matériel de valeur doit y être entreposé, il demande à ce que des travaux de sécurisation soient fait. Monsieur Martinez, Conseiller Municipal délégué aux travaux, se charge de faire établir des devis estimatifs des travaux.

6b- Écoles :

- *RPI Montfa* : Monsieur Christian BAÏSSE a reçu des modèles de conventions transmis par la Federtep et l'inspection académique. Il informe le Conseil Municipal que des travaux seront à prévoir à l'école de Fournials en raison du RPI.

6c- Loisirs :

- *Noël* :

Intervention de Françoise MAURIE Adjointe au Maire :

- le spectacle de marionnettes a été annulé en raison de la neige et qu'il aura lieu ultérieurement ;
- le Noël des enfants se déroulera le vendredi 22 décembre à la salle polyvalent, les plus jeunes enfants assisteront à un spectacle et les plus grands iront au cinéma à l'issue du goûter ;
- Gilberte ASSEMAT, Conseillère Municipale propose que des paquets soient mis aux pieds des sapins.

6d- Communauté de Communes Centre Tarn :

Suite au refus de Centre Tarn de prendre une délibération pour un éventuel départ de Montredon-

Labessonnié, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier de réitération de demande de principe leur a été à nouveau adressé.

Monsieur Christian ROUQUIÉ, Conseiller Municipal, demande si l'accord de principe de la communauté de Communes SIDOBRES VALS et PLATEAUX est encore d'actualité. Monsieur le Maire confirme que l'accord est maintenu.

La séance est levée à 21h36.

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 Décembre 2017

	NOM Prénom	Signature
	CHAMAYOU Jean-Paul	

	TESSEYRE Christian	
	MAURIE Françoise	
	PATTE de DUFOURCQ Dominique	
	BERNOU Virginie <i>(représentée par M. BAÏSSE)</i>	
	COMBELLES Jean-François	
	ROBERT Marie-Claude	
	MARTINEZ Jean	
	ASSÉMAT Gilberte	
	BAÏSSE Christian	
	SALVAYRE Maddy	Absente
	ROUMÉGOUS Bénédicte	Excusée
	COMBES Didier	
	HUET Claude <i>(représentée par Mme ASSÉMAT)</i>	
	BRU Jean-Marie <i>(représenté par M. CHAMAYOU)</i>	
	ALIBERT Sophie	
	ROUQUIÉ Christian	
	RÉGY Marie-Laure <i>(représentée par M. COMBES)</i>	
	AUGÉ Bernard	Absent